

Le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général de collectivités territoriales,

Vu l'article L-2311-7 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 relative à la délégation au Président pour la durée du mandat des décisions d'attribution des aides financières accordées en matière d'habitat aux opérateurs de logement social public et aux personnes privées dans le respect des règlements d'attribution approuvés par le conseil communautaire.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 octobre 2020 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre de la délégation par l'ANAH à la CAPBP sur la période 2021/2027 du paiement des aides attribuées aux propriétaires ainsi qu'aux demandes d'ingénierie,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2021 relative la modification de la convention des aides à la pierre signée le 10 mai 2019 portant approbation pour la mise en œuvre de la délégation de compétence de type 3,

Considérant qu'en matière d'habitat privé, la CAPBP est amenée à accorder des subventions aux propriétaires de logements et d'immeubles dans le cadre des dispositifs communautaires d'amélioration de l'habitat (PIG Plaisir d'habiter, OPAH RU Cœur de Ville de Pau et OPAH RU Cœur d'Agglomération) qui s'inscrivent dans les orientations du Programme local de l'habitat.

DECIDE

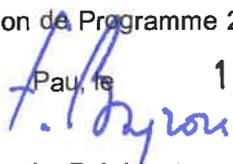
Article 1 : D'attribuer selon le tableau suivant les subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées.

Objet	Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Montant de la subvention accordée
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS – STEPHANIE COURNAC	34 RUE DE LA CASTAGNERE - SENDETS	11 525,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS – CHERROU EI HOUCEINE	3 RUE CHARLES GOUNOD - PAU	8 667,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	CEDRIC CASTANG	11 RUE SAINT GEORGES - GAN	12 607,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS – LAURENT BONDIN	4 IMPASSE DE LA CASSOURADE – RONTIGNON	13 790,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIIVIS – HIRILIO PENNA	228 CHEMIN DES ASTOUS - JURANCON	2 328,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	MAX ESTEBE	9 COURS DE LA MARNE – GELOS	2 941,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	ANDRE LOPEZ	7 RUE DES FONTAINES- ARESSY	913,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS-GALO MIGUEL LAGRAVA	17 RUE DES EFFRAIES – LONS	3 522,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS – MICHELLE BETBEDER	90 AVENUE DU LOUP – PAU	1 971,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS- JEAN BENOIT MOULAN	6 RUE RENE VITEL – LONS	6 845,00 €
PIG PLAISIR D'HABITER	PROCIVIS – FRANCOIS CACHELEUX	66 CHEMIN DU STADE - ARTIGUELOUVE	15 000,00 €
		TOTAL	80 109,00€

Objet	Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Montant de la subvention accordée
OPAH RU CŒUR DE VILLE DE PAU	PROCIVIS – AURELIE VACQUIE	7 RUE PALASSOU – PAU	10 133,00 €
		TOTAL	10 133,00 €

Objet	Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Montant de la subvention accordée
OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION	INDIVISION HEREIL	16 RUE CROZATIER – PARIS	20 118,00 €
OPAH RU CŒUR D'AGGLOMERATION	THOMAS LAGOUARDE	36 AVENUE DE L'YSER - BIZANOS	23 045,00 €
		TOTAL	43 163,00 €

Article 4 : Les crédits sont inscrits au budget sur l'Autorisation de Programme 20104, fonction 70, chapitre 20422.


 Pau, le 18 AVR. 2023
 Le Président
 François BAYROU